

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Directeur(trice) de recherche du
développement durable de 2ème classe**

**Chargé(e) de recherche du
développement durable de classe
normale**

Session 2025

Rédacteur

Monsieur Georges ZISSIS, Professeur des Universités, président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/directeur-recherche-du-developpement-durable-2eme-classe-drdd-concours-externe>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/chargee-recherche-du-developpement-durable-classe-normale-crdd-concours-externe>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. BILAN DES EPREUVES.....	5
II. SELECTION DES DOSSIERS SCIENTIFIQUES	6
III. L'ÉPREUVE ORALE ET LE JURY D'ADMISSIBILITE	7
A. DEROULE DE L'ÉPREUVE ORALE.....	7
B. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	7
C. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
D. LE JURY D'AMISSIBILITE	8
IV. LA REUNION D'ADMISSION	8

Rapport général du président du jury

*Monsieur Georges ZISSIS, Professeur des Universités,
concours des directeurs de recherche et des chargés de recherche du développement durable*

Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour l'année 2025, dix-huit (18) postes de chargé de recherche et neuf (9) postes de directeur de recherche ont été ouverts au concours. Au total 173 dossiers de candidature sont arrivés au niveau du COMEVAL.

L'admissibilité des concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du développement durable - session 2025 - s'est déroulée en trois étapes :

- 1e réunion du jury d'admissibilité : examens des dossiers, examens des rapports établis par deux rapporteurs, sélection des candidats convoqués à l'oral,
- audition des candidats par les sections d'audition,
- 2e réunion du jury d'admissibilité : pour chaque poste établissement de la liste des candidats classés.

Suivie par le jury d'admission.

A. Textes réglementaires

La session 2025 des concours des directeurs de recherche et des chargés de recherche du développement durable s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Décret n° 2018-916 du 25 octobre 2018 modifiant le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;
- Décret n° 2024-754 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- Arrêté du 30 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de directeur de recherche du développement durable de deuxième classe ;
- Arrêté du 30 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;
- Arrêté du 27 mai 2025 fixant au titre de l'année 2025 la composition du jury pour l'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale et directeurs de recherche de deuxième classe du développement durable ;

- Arrêté du 23 juin 2025 fixant au titre de l'année 2025 la composition du jury d'admission des concours pour le recrutement de chargé de recherche de classe normale et de directeur de recherche de deuxième classe du développement durable.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 10 février au 14 mars 2025 ;
- La réunion de sélection des dossiers scientifiques a eu lieu le 29 avril 2025 à la Défense ;
- Les oraux se sont déroulés de 02 au 04 juin 2025 à la Défense ;
- La réunion du jury d'admission a eu lieu le 05 juillet 2025 à la Défense ;
- Les résultats ont été publiés le 08 juillet 2025 .

C. Bilan des épreuves

Le tableau suivant indique le nombre de candidats et leur répartition par grade et par établissement :

Grade	Établissement	Nombre Postes	Nombre Candidats (Femmes)	Retenu.e.s pour audition (Femmes)
Chargé de Recherche	Univ. Gustave Eiffel	11	93 (34)	40 (17)
	IGN	1	2 (1)	2 (1)
	Cerema	5	32 (8)	18 (4)
	ENTPE	1	14 (5)	5 (2)
	TOTAL	18	141 (48)	65 (24)
Directeur de Recherche	Univ. Gustave Eiffel	4	26 (12)	14 (8)
	ENPC	3	3 (1)	3 (1)
	Cerema	1	1 (0)	1 (0)
	ENTPE	1	2 (1)	1 (0)
	TOTAL	9	32 (14)	19 (9)

Parmi les 173 candidatures (141 chargés de recherche et 32 directeurs de recherche, ces nombres incluent quelques candidats ayant candidaté sur deux postes), 84 candidats (48,6%) ont été convoqués à l'oral.

Sur la totalité des postes, les candidates femmes ayant fait acte de candidature représentaient 35,8% du nombre total de candidatures (34,0% pour les chargés de recherche et 43,8% pour les directeurs de recherche). Parmi elles, 33 ont été convoquées à l'oral (39,3% des convocations). Finalement, 6 candidates femmes (33,3% des postes à pourvoir) chargées de recherche et 4 femmes (44,4% des postes à pourvoir) directrices de recherche ont été admises.

II. SELECTION DES DOSSIERS SCIENTIFIQUES

Pour chaque candidat, les critères donnés ci-dessous pour l'examen des dossiers ont été analysés. Le poids accordé à chacun de ces critères peut être variable selon la nature de l'activité du candidat.

Pour les directeurs de recherche :

Le jury examine pour chaque candidat le relevé des diplômes, les rapports de soutenance et pré-soutenance (pour les candidats ayant soutenu une HdR en France uniquement), des titres et travaux ainsi que le projet de recherche proposé.

Outre les critères d'excellence scientifique et de la qualité globale de la rédaction du dossier, le jury d'admissibilité prend en compte :

- L'existence d'un projet scientifique avec une problématique de recherche claire et argumentée et des outils et méthodes pertinents, ainsi que la vision prospective.
- le projet d'insertion dans le laboratoire ou l'unité de recherche, pertinence du projet personnel / fonctions exercées.
- Les prises de responsabilités d'ordre général.
- Les activités de valorisation et de normalisation.
- La participation éventuelle à l'enseignement.
- L'aptitude à la direction de recherche (direction de thèses, ...) et à la coordination de recherches.
- L'expertise, le rayonnement international.

Le jury arrête, après délibération, la liste des candidats qui seront auditionnés. Seuls les candidats retenus par le jury reçoivent une convocation pour l'épreuve.

Pour les chargés de recherche :

Le jury examine pour chaque candidat le relevé des diplômes, les rapports de soutenance et pré-soutenance (pour les candidats ayant soutenu un Doctorat en France uniquement), des titres et travaux ainsi que le projet de recherche proposé. Le jury arrête, après délibération, la liste des candidats qui seront auditionnés. Seuls les candidats retenus par le jury reçoivent une convocation pour l'épreuve orale.

Pour chaque candidat les critères donnés ci-dessous ont été analysés. Le poids accordé à chacun de ces critères peut être variable selon la nature de l'activité du candidat.

- Coursus, qualité du dossier scientifique et des publications.
- Ouverture scientifique.
- Aptitude au travail en équipe.
- Prérequis théoriques, méthodologiques par rapport au poste.
- Pertinence du projet de recherche par rapport au poste.
- La participation éventuelle à l'enseignement.
- Visibilité scientifique et rayonnement du candidat.
- Qualité globale du document écrit.

Le jury arrête, après délibération, la liste des candidats qui seront auditionnés. Seuls les candidats retenus par le jury reçoivent une convocation pour l'épreuve.

III. L'ÉPREUVE ORALE ET LE JURY D'ADMISSIBILITE

Les oraux se sont déroulés de 02 au 04 juin 2025 à la Défense en présentiel sauf pour les candidats résidant à l'étranger ou dont la demande d'une visio-conférence a été approuvée au préalable dans le cadre réglementaire.

A. DEROULE DE L'EPREUVE ORALE

Pour les directeurs de recherche :

L'audition de chaque candidat se déroule en 35 minutes.

Dans un premier temps (20 minutes), le candidat expose son expérience dans le domaine de la recherche et précise la façon dont il entend développer ses études dans le cadre du poste pour lequel il concourt.

Ensuite, le candidat répond à des questions diverses (15 minutes). Si la fiche descriptive du poste précise que le candidat doit avoir la connaissance d'une langue étrangère, il est susceptible de devoir répondre à des questions dans cette langue.

Les candidats ont eu à leur disposition un ordinateur et un vidéo projecteur pour présenter leur exposé, qui était exclusivement enregistré sous format PDF sur une clé USB.

Pour les chargés de recherche :

L'audition de chaque candidat se déroule en 30 minutes.

Dans un premier temps (15 minutes), le candidat expose son expérience dans le domaine de la recherche et précise la façon dont il entend développer ses études dans le cadre du poste pour lequel il concourt.

Ensuite, le candidat répond à des questions diverses (15 minutes). Si la fiche descriptive du poste précise que le candidat doit avoir la connaissance d'une langue étrangère, il est susceptible de devoir répondre à des questions dans cette langue.

Les candidats ont eu à leur disposition un ordinateur et un vidéo projecteur pour présenter leur exposé, qui était exclusivement enregistré sous format PDF sur une clé USB.

B. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Pas de difficulté particulière.

C. Conseils aux candidats

Il a été recommandé aux candidats de bien structurer leur exposé en fonction du temps accordé en mettant en évidence les points forts de leur dossier, en présentant leur projet scientifique et leur projet d'intégration dans le laboratoire associé au poste sur lequel ils candidatent.

D. Le Jury d'admissibilité

Les jurys d'admissibilité (chargés de recherche et directeurs de recherche) a eu lieu le 5 juin 2025 à la Défense.

Pour chaque poste, le jury d'admissibilité a arrêté une liste ordonnée de candidats admissibles. Les dossiers des candidats convoqués à l'oral et non classés sur la liste des admissibles, ont été analysés sur l'ensemble des critères et considérés d'un niveau inférieur à celui des candidats classés.

IV. LA REUNION D'ADMISSION

Le Jury d'admission s'est réuni le 4 juillet 2025 à la Défense sous la présidence de M. Lionel MOULIN.

Le Jury a examiné, pour chaque poste, les propositions de la COMEVAL pour le classement des candidats.

Après discussion pour chaque poste le jury a adopté les propositions de classement de la COMEVAL. Ainsi les candidats proposés en position 1, ont placés en liste principale et les autres ont été retenus en liste complémentaire sans ex-aequo